



PIEBÎEM

Préserver l'Identité Environnementale
de la Bretagne Sud et des Îles contre l'Éolien en Mer

Demande de l'association PIEBÎEM sur la Plate-forme citoyenne de la Cour des Comptes – Transparence des coûts réels et complets de l'éolien en mer

Le 5 octobre 2025

L'association PIEBÎEM (Préserver l'Identité Environnementale de la Bretagne sud et des îles contre l'éolien en mer) souhaite interroger la Cour des comptes sur la transparence nécessaire des coûts réels et complets de l'éolien en mer

Le nombre de candidats sur les appels d'offres éolien en mer se réduit drastiquement partout. En Allemagne cet été, un appel n'a attiré aucun candidat. Fin 2024, le Danemark pays pionnier a connu la même situation. ; situations analogues aux Pays-Bas et au Royaume-Uni où les derniers appels d'offres n'ont été que partiellement couverts. Dans ces pays où les promoteurs éoliens ne recevaient pas de subventions, ils en réclament. En France, en septembre 2025, Oleron n'a eu aucun candidat et pour Centre Manche 2, seulement deux candidats sur sept ont déposé une offre. ***Parmi les facteurs incriminés, la CRE a mis en cause des prix plafonds trop bas qui ne prennent pas en compte la réalité de l'augmentation des coûts.***

L'éolien en mer, qui nécessite des aimants permanents présente une très forte dépendance en matériaux et métaux critiques avec les risques financiers et géostratégiques (cuivre, cobalt, terres rares) associés. Parmi les facteurs de sous-estimation des coûts d'investissements, signalons la surestimation de la durée de vie des installations en milieu marin, celle de la production (facteur de charge), les problèmes d'usure des câbles, une course mal maîtrisée à la puissance et à la taille des éoliennes dont s'inquiètent les assureurs et le manque de maturité technique de l'éolien flottant.

Les coûts de raccordement sont aussi en très forte augmentation. RTE estime que rien que pour le raccordement direct des parcs éoliens marins, le cout est de 37 milliards d'euros auxquels la CRE ajoute 10 milliards pour l'après 2040 – auxquels il faudrait ajouter les coûts d'adaptation du réseau terrestre (plus de 20 milliards selon André Merlin). Et encore, le coût du raccordement de Centre Manche 1 est-il passé en trois ans de 1,4 à 2,7 milliards d'euros. Est-

il d'ailleurs normal et acceptable que ces coputs de accordement soient en France, cas unique en Europe) à la charge de RTE et non de l'exploitant.

A titre indicatif, les plafonds des prochains appels d'offre éolien en mer au R-U sont de 129,5€/MWh pour le posé, 310€/MWh pour le flottant- bien au-dessus des tarifs d'attributions en France, ce qui pose question

A ces coûts d'investissement, il faut encore ajouter, et ce n'est pas exhaustif, les coûts de stabilisation et de congestion du réseau, les coûts de profil (compensation périodes de production à perte voire à prix négatifs, de plus en plus nombreuses au fur et à mesure que le pourcentage de productions fatales augmente), les externalités négatives sur les moyens de production pilotables (notamment l'effacement du nucléaire), les éventuels coûts de stockage, les coûts de back-up en cas de production insuffisante, les coûts d'aménagement des ports.

Il faudrait encore y ajouter les coûts induits en perte d'emploi, en perte de production, en trajet supplémentaire pour la pêche artisanale côtières et les externalités négatives (pertes de revenus) sur le nautisme, le tourisme, la navigation commerciale. NB : « Nous avons constaté que le conflit entre ces deux secteurs (pêche artisanale et éolien marin) restait sans issue » Cour des Comptes européenne, septembre 2023.

Rappelons enfin que les côtes françaises rocheuses et pentues (contrairement à celles de la Mer du Nord, sablonneuses et plates) sont peu adaptées à l'éolien en mer, et la conséquence en est que la plupart des parcs envisagés se situent à moins de 20 km des côtes contre plus de 40 km pour la moyenne européenne, avec une acceptabilité bien moindre

Et qui chiffrera le coût des atteintes paysagères massives, les vues sur l'horizon infini de la mer transformées en vus sur zones industrielles, les destructions massives d'espèces protégées (oiseaux, cétacés, poisson, coraux des mers froides...)

PIEBÎEM souhaite donc interroger la Cour des Comptes sur la détermination des coûts réels et complets de l'éolien marin, sans laquelle toute décision rationnelle sur le mix énergétique est impossible.

Par ailleurs, PIEBÎEM rappelle l'inutilité climatique et électrique de l'éolien en mer au vu de l'atonie de la demande électrique et le constat de l'Académie des Sciences lors de sa contribution sur la PPE3 : « Avec des besoins en électricité de 508 TWh en 2035, aucune capacité supplémentaire de production électrique ne serait alors nécessaire, la production actuelle étant suffisante. Pourquoi, alors, envisager 200 TWh d'énergies renouvelables (EnR) supplémentaire." ... "L'Académie des sciences déconseille un développement précipité et massif des sources d'énergie non pilotables sur la base de prévisions de consommation surestimées."

PIEBIEM

Préserver l'Identité Environnementale de la Bretagne sud et des Îles contre l'Eolien en Mer

Rappelle son opposition à un programme insensé d'éolien en mer climatiquement nul voire négatif, électriquement inepte car dangereux pour la sécurité d'alimentation électrique, au coût de production exorbitant et économiquement non soutenables, néfaste pour l'économie locale, ravageur pour nos paysages littoraux et leur riche biodiversité

Contacts : piebiem.contact@gmail.com

<https://piebiem.webnode.fr>

<https://www.facebook.com/groups/pebiem>

Siret : [924 059 678 00012](https://www.entreprises.gouv.fr/siret/92405967800012) ; RNA: [W563011048](https://www.entreprises.gouv.fr/rna/W563011048)